

examen. L'état d'avancement de la biotechnologie est tel, assurément, qu'il est permis de douter de façon légitime que la Convention à laquelle nous sommes tous partie puisse jamais être vérifiable quant à l'application des normes que beaucoup d'entre nous voudraient normalement voir figurer dans un accord important de contrôle des armes et de désarmement.

Il est un autre fait regrettable dont nous devons tenir compte au cours de nos délibérations ici. Par contraste avec la situation qui régnait au moment où s'est réunie la première conférence d'examen, il y a eu dans l'intervalle plusieurs allégations de violations sérieuses de la Convention. Cela est le motif de graves préoccupations. Le Canada accepte que ces allégations n'aient pas été faites à la légère ni en l'absence de preuves sérieuses. Les enquêtes que nous avons menées au sujet des armes à toxines qui auraient été utilisées en Asie du Sud-Est témoignent du sérieux des préoccupations du gouvernement canadien à l'endroit de ces allégations. Ces enquêtes ont formé la base de trois rapports distincts présentés au secrétaire général des Nations Unies. Elles ne prouvent pas de manière concluante, en elles-mêmes, l'emploi d'armes à toxines dans cette région. Elles ne réfutent pas, cependant, la validité des allégations, ni n'apaisent-elles le moindre de nos inquiétudes. Les phénomènes épidémiologiques anormaux qui se sont produits en Asie du Sud-Est au début des années 80 demeurent sans explication suffisante d'après les résultats des enquêtes canadiennes. Le point qui ressort le mieux de l'effort canadien en matière d'enquête dans cette région est la nécessité absolue d'une coopération entière, prompte et sans réserve de la part de toutes les parties directement concernées, si l'on veut que les incertitudes entourant l'observation de la convention soient résolues de manière satisfaisante. Dans le cas de nos propres activités d'enquêtes, ainsi que dans le cas de l'équipe d'experts envoyée dans la région par le secrétaire général des Nations Unies en 1981, cette coopération ne se manifestait pas. Nous remarquons que les incertitudes concernant d'autres violations présumées de la Convention n'ont également pas été résolues. Cela est une situation non satisfaisante et inacceptable.

Devant cet état de choses, dans le doute croissant de pouvoir jamais concevoir des mesures adéquates et pratiques de vérification, et faute de voir se

lever les incertitudes auxquelles ont donné lieu les allégations de non observation, il ne serait que trop facile de se laisser aller à une attitude de désespoir et de passivité. Cependant, une telle approche défaitiste ne pourrait que saper la norme établie contre les armes biologiques. Cette Convention qui demeure un instrument juridique liant tous les États parties en constitue la meilleure expression. Le gouvernement canadien est d'avis que la Conférence devrait avoir pour tâche de chercher à renforcer l'application de la Convention de façon réaliste et pratique. Nous espérons que cette conférence pourra se mettre d'accord sur un choix de mesures à cette fin, qui pourraient être énoncées dans le document final de la conférence sous une forme qui implique un engagement politique, ces documents devant être adoptés par consensus. En particulier le Canada juge hautement souhaitable d'ajouter aux résultats obtenus à la première Conférence d'examen en réaffirmant le droit aux termes de l'article 5, la tenue de consultations ouvertes à tous les États parties au niveau des experts, et en énonçant l'obligation correspondante qui incombe à tous les États parties directement concernés de répondre favorablement à cette demande, de participer aux consultations et de collaborer entièrement à la solution de tout problème lié à l'observation de la Convention. La délégation canadienne est également prête à envisager de façon positive d'autres mesures proposées grâce auxquelles on aurait davantage confiance que la norme fixée contre les armes biologiques est respectée, et qui apporteraient davantage l'assurance que tous les États parties s'acquittent vraiment des obligations légales que renferment la Convention.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation canadienne réaffirme devant cette assemblée que le Canada n'a jamais possédé d'armes biologiques et qu'il continue à tous égards d'observer pleinement toutes les obligations que lui confère la Convention. Dans l'espoir que cela encourage tous les États membres à collaborer en vue d'un échange plus libre d'information concernant la recherche et le développement en matière de biotechnologie dans nos pays respectifs, la délégation canadienne dépose auprès du Secrétariat de la Conférence, en le priant d'en faire un document officiel de celle-ci, un document qui expose le caractère général et la portée des activités de biotechnologie au Canada et le rôle qu'y joue le gouvernement. »

## Cérémonie commémorative de la Journée internationale de la paix

Le 15 septembre 1986, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

« Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a rendu public aujourd'hui les détails d'une cérémonie spéciale commémorant la Journée internationale de la paix. Cette cérémonie aura lieu dans la rotonde de l'Édifice central, sur la Colline parlementaire, à midi le 16 septembre.



Le sénateur Lowell Murray recevant une trousse de timbres de l'AIP des mains de l'honorable René Marin. Photo MDN

M. Clark a indiqué que cette cérémonie marquait la Journée internationale de la paix, proclamée par les Nations Unies. On la célèbre chaque année le troisième mardi de septembre. Cette journée prend un sens particulier en 1986, qui a été déclarée Année internationale de la paix (AIP) par les Nations Unies.

M. Clark a annoncé que le sénateur Lowell Murray, leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, représentera le Gouvernement du Canada à la cérémonie. Il a indiqué que les projets spéciaux entrepris par divers ministères pour marquer l'Année internationale de la paix feront l'objet d'une exposition dans la rotonde à compter de midi le 16 septembre. Ces projets entrent dans le cadre du programme canadien de l'AIP, annoncé par M. Clark le 6 mars dernier.